

Image not found or type unknown



J'ai un cae et je veux prendre un contrat avenir

Par **bodin_old**, le **12/08/2007** à **19:19**

J'ai un cae jusqu'au 31 aout et j'ai resigné jusqu'au 31 mai 2008, je ne fais que 20 h et là j'ai trouvé un contrat avenir à 35h je fais des nuits .

Est ce que je peux arreter mon cae pour reprendre le ca , serais je payé en heures de nuits car je commencerais à 23h et je finirais à 7h et de combien seraa majoré mon taux horaire pour les nuits.

Pour mon contrat avenir je ne le saurais qu'à la fin aout donc puis je démissionner ou dois je arreter avant que mon 2 ème contrat commence.

MERCI